



Fiche d'inscription

Saison 2025-2026



Nom	Prénom	Date de naissance	Numéro de Téléphone fixe	Numéro de Téléphone portable	Titulaire du PSC1 ① ②
①					
②					
③					
④					

① Attestation de Formation aux Premiers Secours.

Elle a été remplacée par la formation PSC 1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1).

Les titulaires de l'AFPS sont considérés comme titulaires du PSC 1 par équivalence et n'ont donc pas besoin de suivre la nouvelle formation, sauf à vouloir actualiser leurs connaissances.

② Cochez la case uniquement si vous êtes détenteur du PSC1.

N° et rue			
Complément			
Ville			
Code postal			
E-mails	①	②	
	③	④	

- ☐ J'accepte ou ☐ je n'accepte pas de recevoir des informations de la Fédération,
☐ J'accepte ou ☐ je n'accepte pas de recevoir des informations des partenaires de la Fédération,
☐ J'accepte ou ☐ je n'accepte pas la diffusion des courriels aux autres adhérents du club,
☐ J'accepte ou ☐ je n'accepte pas que des photos de moi soient mises en ligne de manière privée,
☐ J'accepte ou ☐ je n'accepte pas que des photos de moi soient mises en ligne de manière publique.

En signant cette fiche d'inscription, je reconnais avoir pris connaissance des statuts et du règlement intérieur de l'association et en avoir accepté les termes.

Fait à : _____ le : _____ Signature



Fiche d'inscription

Saison 2025-2026



Intitulé	Tarif unitaire	X Nombre	= Total
Adhésion au club	15,75 €		€
Licence individuelle avec RC et Accidents Corporels (AC)	30,85 €		€
Licence individuelle Multirisques pleine nature (RC+AC)	42,90 €		€
Licence familiale avec RC et Accidents Corporels (AC)	61,50 €		€
Licence familiale Multirisques pleine nature (RC+AC)	85,00 €		€
Licence Compétition (RC+AC)	56,00 €		€
Abonnement « Passion Rando Magazine », (trimestriel édité par la FFRandonnée) Cochez si souhaité	Offert	☐	
Total (Chèque à l'ordre de « Cuges Randos Loisirs »)			€



Pour des raisons d'assurance, les licences FFRandonnée ne sont valides que si elles sont accompagnées d'un certificat médical.

Le certificat médical est obligatoire pour toute demande de licence. Il doit attester de la non contre-indication à la pratique de la randonnée pédestre et des autres activités physiques pratiquées dans le cadre de la licence.

Il est **valable trois ans** pour tout le monde. Merci donc de fournir ce certificat dans les plus brefs délais au Trésorier de l'association « Cuges Randos Loisirs » ou si celui-ci est toujours valide, votre Attestation de réponse au questionnaire de santé (sur notre site).

Pour participer à un **Rando challenge®**, chaque participant doit présenter aux organisateurs de l'épreuve un certificat médical de moins d'un an ou un certificat médical de moins de 3 ans accompagné de l'attestation négative au questionnaire de santé pour les années intermédiaires. Ce certificat médical doit spécifier l'aptitude à pratiquer la randonnée **en compétition**.